

Procès-verbal de la rencontre Direction / CoPers

du mardi 10 mai 2022, 14h00 – 15h30, salle Herbette, bâtiment Unicentre

Direction M. Frédéric Herman, Recteur

Mme Liliane Michalik, Vice-rectrice

M. Benoît Frund, Vice-recteur

M. Jérôme Rossier

M. Marc de Perrot, Secrétaire général

M. Étienne Fivat, Responsable du Service des RH

CoPers Mme Marcelina Klaus Gaillard, Présidente, PAT

M. Benoît Garbinato, Vice-président, Corps professoral Mme Valérie Savoy, Vice-présidente suppléante, PAT

Mme Isabelle Raymond, PAT

M. Thomas Bouchet, Corps professoral

M. Marco Mazzilli, chargé du PV

La session est ouverte à 14h05.

1. Procès-verbal du 9 novembre 2021 *(annexe)*

Le procès-verbal du 9 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Retours concernant le message de la Direction sur la diminution de la température dans les bâtiments.

Mme Klaus Gaillard signale que la CoPers a été interpellée par plusieurs collaborateurs·trices, qui considèrent que la mesure ordonnée par la Direction de baisse de la température des bâtiments de l'UNIL à 20° C n'était pas adaptée à leur travail. À ce titre, elle informe que les courriels transmis émanent surtout de secrétariats de différents bureaux et qu'un rapport du SECO prévoit que la température de travail dans de tels locaux devrait se situer entre 21 et 23° C.

M. Herman souhaite savoir la quantité de messages reçus et auxquels bâtiments il est fait allusion.

Mme Klaus Gaillard répond à la première question par le nombre de quatre et à la seconde en citant les bâtiments de Géopolis, de l'Anthropole et de l'Internef.

Mme Savoy présente son cas personnel, étant employée dans l'administration du Décanat SSP à Géopolis, et affirme avoir déjà eu froid aux mains et aux pieds, de sorte que certains es de ses collègues ont dû apporter des chauffages électriques pour réchauffer la pièce. Elle indique que le degré de différence par rapport à la recommandation du SECO peut paraître faible, mais se fait toutefois remarquer à la suite de longues heures de travail passées dans le même poste de travail, d'autant qu'il est difficile d'aller travailler à un autre endroit pour des raisons pratiques.

- M. Herman fait savoir qu'une enquête est menée actuellement à Géopolis pour identifier les pertes de chaleur, mais il est pourtant complexe de trouver une solution.
- M. Frund rappelle que la diminution de la température à 20° C n'a qu'un objectif : se passer le plus possible des énergies fossiles que constituent le gaz et le mazout, utilisés dans tous les bâtiments à l'exception de Géopolis, du Synathlon et du Centre sportif. Cette mesure est prise en attendant les travaux de changement de vecteur énergétique (remplacement des chaudières gaz-mazout par une installation de pompes à chaleur eau-eau) seront réalisés au plus tard en 2026-2027 si le Conseil d'État avalise le projet chiffré à environ 50'000'000 CHF. Il fait pour autant état du fait qu'il n'existe pas d'autre solution pour l'instant.
- M. Rossier souligne que les personnes s'étant adressées à la CoPers rencontrent sûrement des problèmes spécifiques qui ne découlent pas forcément de la réduction générale de la température qui a été effectuée. Il ajoute qu'il serait préférable qu'elles transfèrent leur cas à UNIBAT pour que le service examine ces cas plus précisément.

3. Journées végétariennes / demande de plus de flexibilité.

Mme Klaus Gaillard déclare que le choix d'imposer une journée exclusivement végétarienne, fixée une fois aléatoirement dans la semaine, a été mal perçu par plusieurs collaborateurs trices qui y verraient une contrainte, car aucune offre alternative supplémentaire de viande n'est proposée.

Mme Herman interroge la CoPers sur le volume de messages collectés. Mme Klaus Gaillard répond du nombre de quatre.

Mme Michalik indique que le dessein de cette mesure était de baisser l'impact écologique que suppose la consommation de viande. M Frund complète en signalant que la décision a été prise depuis un certain temps, autour de 2018-2019, en coordination avec la Commission d'alimentation, avec celle de durabilité et les restaurateurs. L'EPFL suit aussi le même régime.

- M. Garbinato se demande si les quatre remontées sont réellement représentatives d'un sentiment général.
- M. Frund répond en faisant savoir qu'une enquête sur la satisfaction de l'offre d'alimentation va être pratiquée dans peu de temps, soit probablement début 2023 et sur le campus de Dorigny uniquement. Il rappelle que les précédents sondages se sont prononcés favorablement à de telles journées.
- M. Garbinato souligne qu'il serait intéressant d'expliquer à la communauté universitaire l'économie écologique obtenue par une telle mesure, ce qui permettrait de relativiser ses effets et voir son intérêt.
- M. Frund rejoint M. Garbinato et ajoute qu'il n'a pour l'instant à disposition que quelques estimations. Il explique cependant que, l'année prochaine, les restaurateurs trices devront inscrire dans un système l'impact environnemental de chaque plat, ce qui permettra d'arriver à un résultat plus fin.

4. Question sur la consultation de la CoPers : diverses commissions.

Mme Savoy demande à la Direction si elle projette prochainement de modifier d'éventuelles Directives universitaires, au sujet desquelles elle s'est engagée à consulter la CoPers avant toute révision. La CoPers souhaite pouvoir se préparer suffisamment à l'avance et ainsi anticiper les séances de consultation par la Direction.

M. Rossier pense que deux directives devront vraisemblablement être modifiées d'ici octobre.

Dans l'ensemble, la Direction assure avoir bien entendu le message et va revoir la liste des points de consultation pour savoir quelles directives sont visées, afin de procéder aux consultations nécessaires.

5. Question carrière : la possibilité de basculement des MER en Prof.

Mme Goastellec relate textuellement à la Direction deux questions posées par un collaborateur à la CoPers.

La première question est la suivante :

« A priori un MER peut devenir vice-doyen mais pas directeur d'institut de recherche (pour des raisons de signature il semblerait). Ne faudrait-il pas faire évoluer cette règle en permettant au MER de diriger un institut et donc d'engager sa signature pour des paiements. »

M. Rossier indique que cette personne devrait consulter le règlement propre à sa faculté, car il contient potentiellement des règles spécifiques qui ne coïncident pas avec celles des autres facultés. Il ajoute aussi qu'elle devrait fournir plus de détails pour qu'une étude concrète de son cas puisse être menée.

Mme Goastellec suggère de transférer le courriel à la Direction sans son identité ou avec, si elle y consent pour qu'elle puisse obtenir directement une réponse.

La deuxième question est la suivante :

« Un doyen de faculté aurait indiqué, lors d'un conseil de faculté, que la direction réfléchissait à la question d'un basculement « général » des MER I vers le rang supérieur. Cela suscite de l'intérêt et des questions sur la manière, et sur le processus qui sera utilisé si tant est que cette information soit vraie. Cela, cependant, pourrait être l'occasion de rappeler qu'il y a une préoccupation envers ce passage de carrière et j'ajoute, en particulier pour les petites facultés qui connaissent un faible turnover et donc de plus faibles opportunités concernant les MER. (Question) »

M. Herman signale que des discussions sont effectivement en cours, mais il n'est pas question d'un basculement général, mais plutôt de la mise en place d'un système de promotion qui implique une évaluation de chaque cas.

M. Rossier indique aussi que la qualité de MER ne peut pour l'instant pas être radiée, dans la mesure où la LUL (Loi vaudoise du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne ; *RSV 414. 11*) prévoit cette qualité universitaire et que la Direction n'a évidemment pas la compétence pour modifier la loi cantonale. Il reconnaît toutefois que ladite loi laisse une appréciable marge de manœuvre à l'université pour configurer le poste de MER.

M. Goastellec pointe justement le défaut de cette souplesse. Elle estime à ce titre qu'il y aurait une quantité trop importante de statuts et d'usages différents.

M. Rossier rejoint son avis, mais évoque pour sa part que l'idée d'un régime unique n'est pas non plus opportune ; il se dit favorable à un équilibre. Il assure néanmoins que la Direction va continuer à réfléchir aux modifications à faire et redonnera des informations en temps voulu à la CoPers.

La CoPers et la Direction laissent le point ouvert.

6. Utilisation de places de parcs vertes par UNISEP.

Mme Savoy expose à la Direction le comportement de certains agents du service UNISEP. Elle reconnaît que ceux-ci bénéficient déjà de places propres près du bâtiment Géopolis, mais assure que certains ne s'y parqueraient pas et préféreraient utiliser les places de parking vertes, au détriment des autres utilisateurs trices qui auraient payé les leurs.

Elle confirme qu'il s'agirait toujours des mêmes personnes et qui, par ailleurs, se montreraient peu compréhensives lorsque la remarque leur est faite.

M. Frund en prend note et transmettra l'information à la Direction d'UNISEP.

7. Demande de salles / bureaux en co-working.

M. Garbinato rapporte les propos d'une personne s'étant adressée à la CoPers, qui s'interroge sur l'existence de salles destinées à du *coworking*. Il comprend de cette demande que la personne songeait au cas où des collaborateurs trices assignés à des bureaux éloignés auraient besoin d'un espace commun – autre qu'une cafétéria – pour travailler ensemble.

Mme Klaus Gaillard ajoute que la CoPers a connaissance de l'existence du système de réservation de salles déjà disponible. Elle considère toutefois qu'il n'est pas adéquat dans le cas du *coworking*, car il serait peu utile de bloquer une salle pour deux personnes, qui pourrait en réalité en accueillir vingt ou plus.

- M. Herman annonce que des unités sont actuellement en train de réfléchir, dans le cadre d'un projet « Uni partage », à un aménagement des locaux qui accueillent des usages plus différenciés. Il signale que l'idée est aussi de requalifier les bureaux déjà attribués sans avoir à tout détruire, procéder aux travaux dus, voire changer le mobilier où cela serait nécessaire.
- M. Frund complète en faisant savoir que la nouvelle construction de la bibliothèque de la Banane comprendra déjà de tels espaces ouverts. En revanche, il affirme qu'il est difficile de répondre immédiatement à la demande pour l'ensemble de l'université, seules des mesures progressives peuvent pour l'instant être mise en marche.
- M. Garbinato interroge la Direction quant à la réponse qu'il devrait alors donner à la personne concernée.
- M. Frund lui indique qu'elle devrait se diriger vers le service d'UNIBAT qui reçoit favorablement toutes les personnes voulant participer au projet de réaménagement.
- M. Garbinato acquiesce.

8. Point de sécurité : question de vestiaires au Bugnon.

Mme Raymond informe la Direction du fait qu'il existe un problème de locaux sur le site du Bugnon. Elle indique que depuis la cohabitation avec le DNF (*Département des neurosciences fondamentales*), l'espace de travail de l'Unité facultaire d'anatomie et morphologie (UFAM rattachée depuis 2018 au CURML) au sein de laquelle elle travaille a été réduit d'environ un quart.

Elle fait savoir qu'en mai-juin 2018, son unité s'est vu approprier par le DNF son vestiaire qui est indispensable au travail du personnel de la plateforme – notamment à elle, du fait du contact journalier aux liquides biologiques, chimiques et aux salissures de tout genre. Elle signale en plus que, depuis la privation de son vestiaire, elle ne peut plus disposer d'un lieu pour se dévêtir et ne peut le faire dans son bureau qu'elle partage avec deux employés hommes.

Mme Raymond rappelle à la Direction la nécessité légale de disposer d'un vestiaire et d'un sanitaire adéquats (*cf.* art. 30 & 31 Ordonnance 3 relative à la loi fédérale sur le travail – *RS 822.113*).

Elle assure qu'UNISEP s'est déplacé le 31 mars 2022 et, selon son rapport, une solution a été proposée : le local B9-222 serait tout à fait approprié. Elle indique que ledit local exige des travaux, mais constitue un avantage privilégié puisqu'il est situé au centre de la zone de travail de l'UFAM et tous tes les collaborateurs trices de la plateforme pourraient en bénéficier, d'autant qu'il est équipé d'un système d'évacuation et d'une arrivée d'eau.

Mme Raymond souhaite l'appui de la Direction de l'UNIL pour déclencher la mise en œuvre du projet, car aucun signe n'a été donné et les travaux de réfection ne paraissent pas bouger.

M. Frund indique ne pas connaître le dossier, mais va s'informer et verra ce qu'il lui est possible de faire

9. Divers.

M. Garbinato souhaite savoir si la Direction envisage une éventuelle compensation à l'inflation générée par la crise énergétique et le conflit russo-ukrainien.

M. Herman évoque avoir été déjà interpellé par la Commission des finances à cet égard. Il répond pareillement en signalant que l'Université ne le fera pas, car elle est tributaire des choix de l'État de Vaud qui n'a pas encore mis en place une telle politique.

- M. Garbinato indique que des collègues de l'EPFL lui ont dit que celle-ci prévoyait des mesures de compensation.
- M. Herman répond toutefois que l'EPFL dépend de la Confédération. Il va tout du moins s'informer auprès de la Direction de l'EPFL.

La session est levée à 15h25.

15.05.2022/mm 10.05.2022 / CoPers